



## IL EST TEMPS D'OUVRIER LES YEUX

### QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE?

Tout le monde a le droit de vivre une vie sans violence. Or, tous les jours, un grand nombre de personnes au Canada sont encore victimes de violence du seul fait de leur identité sexuelle, de la manière dont elles expriment cette identité (c.-à-d., leur genre) ou dont elle est perçue. C'est ce que l'on appelle la violence fondée sur le sexe (VFS).

Cette violence peut prendre diverses formes : virtuelle, physique, sexuelle, psychologique, émotionnelle ou économique. La négligence et le harcèlement sont aussi des formes de VFS. Les effets de la violence peuvent traverser les générations, alimentant un cycle de violence et de maltraitance au sein des familles ou des communautés. Toute la société pâtit de la VFS.

### QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LE SEXE ET LE GENRE?

Le **sexe** renvoie aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui distinguent l'homme, la femme et les personnes intersexuées.

Le **genre** désigne les rôles et comportements qu'on associe au fait d'être un homme ou une femme dans une société donnée. Plus sa définition est rigide, plus il risque d'engendrer des stéréotypes restreignant le champ de ce qu'on peut attendre des deux sexes. La compréhension du genre dans une société varie selon l'époque et la culture.

### COÛTS DE LA VFS

- Les effets de la violence sur la santé physique, mentale, sexuelle et génésique des victimes peuvent durer toute une vie. Ils incluent : les blessures physiques, la mort, les incapacités (y compris la dépression et l'état de stress post-traumatique), ainsi que les infections transmissibles sexuellement, les grossesses inattendues, les fausses couches, l'alcoolisme, la toxicomanie, l'absentéisme au travail ou à l'école, la perte d'emploi et l'isolement social<sup>1</sup>.
- On estime que les coûts économiques de la violence entre partenaires intimes dirigée contre des femmes au Canada se chiffrent, au total, à 4,8 milliards de dollars par année; ceux des agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel contre des Canadiennes atteindraient 3,6 milliards de dollars par année<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>Organisation mondiale de la santé, janvier 2016, *La violence à l'encontre des femmes – Violence d'un partenaire intime et violence sexuelle à l'encontre des femmes*, aide-mémoire no 239 (<http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs239/fr/>); ONU Femmes – Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, « Conséquences et coûts », *Points programmatiques essentiels pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, 2013 (<http://www.endvawnow.org/fr/articles/301-consequences-and-costs-.html>).

<sup>2</sup>Ting Zhang, Josh Hoddenbagh, Susan McDonald et Katie Scrim, *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, ministère de la Justice, 2012 ([http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/r/r12\\_7/index.html?wbdisable=false](http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/r/r12_7/index.html?wbdisable=false)).